



FCPI STARQUEST **DISCOVERY 2017**

Un investissement dans le FCPI Starquest
Discovery 2017 présente un risque de perte en
capital et un blocage de 9 ans maximum.

Fonds commun de placement dans l'innovation
Brochure à caractère commercial
Éditée en date du 25/11/2016



PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Nous vous invitons à prendre connaissance de la rubrique “profils de risque” mentionnée à la section 4 du règlement du FCPI.

Les principaux risques liés aux Fonds Communs de Placement dans l’Innovation (FCPI) sont :

Risque de perte en capital

Le FCPI ayant vocation à financer des entreprises principalement en fonds propres (actions) et quasi fonds propres (obligations convertibles «OC»), l’investisseur doit être conscient que l’investissement dans le Fonds comporte un risque total ou partiel de perte en capital en cas de dégradation de la valeur des actifs dans lesquels le FCPI investit.

Risque lié à la sélection des Sociétés Innovantes

La sélection des Sociétés Innovantes dans lesquelles le FCPI investit reposant sur l’étude de ces structures par la Société de Gestion, il existe un risque que le FCPI ne soit pas investi à tout moment dans les entreprises les plus performantes ou sur les valeurs les plus performantes. Ce risque peut conduire à une baisse de la valeur liquidative des parts détenus par le FCPI. En outre, les critères caractéristiques des Sociétés Innovantes sont restrictifs et induisent des risques (non développement, non rentabilité) pouvant se traduire par la diminution de la valeur du montant investi par le FCPI, voire une perte totale de l’investissement réalisé.

Risque action et impact sur le calcul de la valeur liquidative

Les risques relatifs aux actions détenues par le FCPI sont proportionnels à la part des actifs détenus en titres de capital ou donnant accès au capital de sociétés et portera au maximum sur cent (100) % de l’actif net du FCPI, étant précisé que ce risque peut avoir un impact sur la valeur liquidative du FCPI.

Risque lié aux obligations convertibles

Le FCPI pourra investir une part significative de son actif dans des obligations convertibles donnant accès au capital en cas de conversion, dont la valeur dépend tant du niveau de taux d’intérêt que de l’évolution de la valeur des actions auxquelles les obligations convertibles donnent droit. En matière d’obligations convertibles, il y a donc un risque de défaillance de l’émetteur des obligations. En cas de non conversion des obligations convertibles, le rendement attendu des investissements ne sera pas supérieur à celui du marché obligataire et le profil de risque sera obligataire et non action comme un fonds de capital-risque classique.

Risque d’illiquidité des actifs du FCPI

Le FCPI ayant vocation à investir dans des titres principalement non cotés ne bénéficiant pas d’une liquidité immédiate et compte tenu des délais de liquidation du portefeuille (stipulés à l’Article 25 du règlement), le FCPI pourra éprouver des difficultés à céder de telles participations au niveau de prix souhaité et les investissements réalisés par le FCPI sont susceptibles de rester immobilisés durant plusieurs années.

Les autres risques

(risque de taux, risque de change, risque de crédit, risque de contrepartie, risque lié au niveau de frais) sont mentionnés dans le Règlement du FCPI.

AVANTAGE FISCAL, EN CONTREPARTIE D'UNE DURÉE DE BLOPAGE DES FONDS DE 5 ANS MINIMUM **ET POUVANT ALLER JUSQU'AU 30 JUIN 2026**



Accessible à partir de 1.000€, hors frais d'entrée, Starquest Discovery 2017 permet de bénéficier de l'un ou l'autre des dispositifs fiscaux ci-dessous :

Les parts A1 ont vocation à être utilisées comme vecteurs de réduction de l'impôt sur le revenu «IR». Les parts A2 ont vocation à être utilisées comme vecteurs de réduction de l'impôt de solidarité sur la fortune «ISF».

	Réduction d'ISF	Réduction d'IR
Taux de réduction calculé sur le montant de l'investissement (hors droits d'entrée)	50 %	18 %
Investissement maximum	36.000	12.000€ pour un célibataire 24.000€ pour un couple
Réduction maximum	18.000	2.160€ pour un célibataire 4.320€ pour un couple

Par ailleurs, dans le cadre d'un investissement ISF, le souscripteur bénéficie d'une exonération d'ISF égale à 100 % des sommes investies (hors droits d'entrée) pendant toute la durée de détention, à hauteur de la quote-part de l'actif du FCPI qui sera investie dans des sociétés éligibles conformément aux dispositions de l'article 885 I ter du CGI.

À la sortie, le souscripteur bénéficie d'une exonération d'impôt sur les plus-values (hors prélèvements sociaux).



PRÉSENTATION DE STARQUEST DISCOVERY 2017

Les gérants de Starquest Capital s'appuient sur leur expérience et leurs convictions pour la gestion du FCPI Starquest Discovery 2017.

Stratégie d'investissement

Une gestion axée sur les technologies innovantes

Starquest Discovery 2017 investira les souscriptions reçues en priorité dans le capital de PME qui exercent principalement leurs activités en France présentant, selon la société de gestion, des perspectives de croissance forte et durable de leur chiffre d'affaires, grâce notamment à leurs technologies innovantes.

Des investissements orientés vers des secteurs perçus comme étant des secteurs d'avenir

Les secteurs d'investissement privilégiés seront notamment le web et les technologies du web, la sécurité informatique (cybercriminalité, optimisation des systèmes d'information...), les services à l'industrie, l'efficacité énergétique (énergie, investissements responsables, économies d'énergie...), sans que ce choix ne soit exclusif d'autres domaines.

Les gérants de Starquest Capital estiment, compte tenu de leur expérience, qu'il s'agit de secteurs stratégiques pour l'avenir et qui présentent des opportunités d'investissement offrant d'éventuelles perspectives de plus-values.

Exemples d'investissements réalisés récemment dans ces secteurs :

Web	Cybersécurité	Investissements responsables	Green technologie
Site d'e-commerce de vente de pièces détachées d'électroménager	Cybersécurité des infrastructures critiques	Laiterie nouvelle génération	Fabrication de turbines ORC de récupération de chaleur perdue
Service d'indemnisation à destination des passagers aériens	Plateforme de veille pour lutter contre toutes les formes de cyber-fraudes (contrefaçons, ventes illicites)	Plateforme spécialisée dans la gestion et la seconde vie des produits invendus de grande distribution	Transformation et valorisation du gaz de décharge en biométhane

Ces exemples d'investissements passés ne sont pas représentatifs des portefeuilles futurs.

Une diversification dans 10 à 20 sociétés

Starquest Discovery 2017 aura pour objectif de constituer un portefeuille de 10 et 20 sociétés exerçant leurs activités principalement en France, et considère que la taille envisagée du portefeuille permettra d'obtenir une bonne diversification. Starquest Discovery 2017 a notamment pour objectif d'investir son actif principalement en fonds propres et quasi fonds propres (notamment OC) dans les Sociétés Innovantes dont la Société de Gestion estimera qu'elles offrent des éventuelles perspectives de performances et pourra investir également en compte courant de ces sociétés innovantes. Le FCPI pourra également investir dans les sociétés innovantes par le biais d'autres types d'obligations donnant l'accès au

capital (obligations à bons de souscription d'actions «OBSA», rachats d'OC ou d'OBSA, etc.) mais également en actions (via des augmentations de capital ou des rachats de titres).

Un horizon de cession de 7 ans, pouvant atteindre 9 ans maximum

Le Fonds est créé pour une durée de vie de sept (7) ans venant à échéance le 30 juin 2024.

Cette durée pourra être prorogée par la Société de Gestion pour une durée de deux (2) fois un (1) an. Le Fonds pourra donc avoir une durée maximale de neuf (9) ans, venant alors à échéance au plus tard le 30 juin 2026.

OBJECTIF DE PERFORMANCE EN CONTREPARTIE D'UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL ET D'UN RISQUE DE LIQUIDITÉ

Starquest Discovery 2017 a pour objectif de réaliser d'éventuelles plus-values au-delà de l'avantage fiscal initial, en contrepartie d'un risque de perte en capital et d'une durée de blocage pendant la durée de vie du FCPI, soit sept (7) ans prorogeable deux fois pour une durée d'un (1) an, soit une durée maximale de neuf (9) à compter de sa date de constitution, au plus tard jusqu'au 30 juin 2026. Pour ce faire, Starquest Discovery 2017 suivra les étapes suivantes :

Identifier les entrepreneurs de demain

Notre logique d'investissement est basée avant tout sur la personnalité de l'entrepreneur que nous accompagnons. Chaque entrepreneur fait l'objet d'une étude approfondie de sa personnalité, réalisée par les partenaires spécialisés de Starquest Capital et testée depuis plusieurs années sur une population de plusieurs centaines de dirigeants de TPE/PME.

Accompagner opérationnellement les PME

Nous raisonnons comme un véritable associé de la PME et non comme un investisseur financier. En plus du suivi traditionnel, nous réalisons un accompagnement opérationnel des PME. Dans ce cadre, le FCPI se réserve la possibilité d'investir à tous les stades de développement d'une entreprise, tant dans le cadre d'opérations de post amorçage, que de capital-développement ou encore de capital-transmission.

Rechercher une plus-value non-plafonnée, en contrepartie d'un risque en capital

Nous ne prenons pas en compte l'avantage fiscal dans nos critères d'investissement. Ainsi, notre objectif est de céder les participations dans les meilleures conditions sans aucune limitation à la hausse. Il est rappelé que Starquest Discovery 2017 ne présente aucune garantie en capital et que le fonds sera investi dans des jeunes entreprises innovantes présentant un risque de faillite potentielle. Les plus values éventuelles étant diminuées du montant des frais (TFAM de 4,54% TTC l'an) détaillés dans le tableau ci-après et incluant l'intégralité des frais.

Depuis notre création, nous avons toujours mis la recherche de performance pour nos investisseurs (au delà de l'avantage fiscal) au cœur de notre stratégie d'investissement. Pour atteindre cet objectif, nous avons toujours orienté nos investissements vers le financement d'entreprises innovantes, dans des secteurs d'avenir comme par exemple la cyber-sécurité, l'innovation industrielle et les technologies de récupération d'énergie. Pour renforcer cette stratégie, nous ne nous contentons pas uniquement accompagner financièrement les entreprises mais nous agissons comme un véritable associé : **nous ne sommes pas des financiers, nous sommes les entrepreneurs du capital.**



PRÉSENTATION DE STARQUEST CAPITAL

Starquest Capital est une société de gestion (agrément AMF GP-14000040 du 22/10/2014) spécialisée depuis sa création dans le financement en fonds propres de jeunes entreprises innovantes.

Avec plus de 105 sociétés innovantes accompagnées, 33 opérations réalisées en 2015, Starquest Capital est aujourd'hui un intervenant actif sur le marché du capital innovation en nombre d'opérations.

Notre équipe est composée de 8 professionnels, dont deux associés opérationnels dans les entreprises, d'une équipe de gestion expérimentée, d'une équipe de développement et d'un back-office de qualité.



105 entreprises innovantes financées
33 opérations réalisées en 2015



Une équipe de **8 professionnels**
Des associés gérants opérationnels



CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Société de gestion	Starquest Capital, société de gestion agréée AMF sous le numéro AMF GP-14000040 en date du 22/10/2014
Valeur d'origine de la part (part A)	100 euros
Souscription minimale	1.000 euros (10 parts de 100 euros) hors droits d'entrée de 5% maximum
Dépositaire	Financière d'Uzès
Durée de blocage des demandes de rachat des parts	Pendant une durée minimale de 7 années, prorogeable 2 fois un an (soit 9 ans maximum) sur décision de la société de gestion
Distribution de revenus et des produits de cession	Pas de distribution pendant 5 ans à compter de la clôture de la période. À partir du 1er juillet 2022, Starquest Capital pourra procéder à des produits de cessions de participations encaissés.
Valorisation	Semestrielle

TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM) MAXIMUM

sur un horizon d'investissement de 9 ans

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS (TAUX TTC)	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée et de sortie	0,56 %	0,56 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,95 %	0,72 %
Frais de constitution	0,04 %	0 %
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,06 %	0 %
Frais de gestion indirects	0,03 %	0 %
TOTAL	4,64 %	1,28 %

Risque lié au niveau de frais élevés

Le niveau des frais auxquels est exposé ce Fonds suppose une performance élevée, et peut donc avoir une incidence défavorable sur la rentabilité de l'investissement et engendrer une perte en capital. La performance, fonction de la composition de l'actif net du Fonds, peut ne pas être conforme aux objectifs de l'investisseur et/ou conduire à une perte en capital pour ce dernier.



STARQUEST CAPITAL

11 rue Royale - 75008 Paris
Tel. : + 33 (0)1 86 95 59 70
www.starquest-capital.com
contact@starquest-capital.com